

STAGE ÉTATS, POUVOIRS, RELIGIONS (LYCÉE, 1ÈRE)

TH. 4, CH. 2, LES SOCIÉTÉS EN GUERRE – LE
GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

Comment passe-t-on d'un empire multiethnique
et multiconfessionnel à un gouvernement
nationaliste et génocidaire?

Thème 4, Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

Objectifs : le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis 1894-96 et l'évolution du conflit mondial

Point de passage et d'ouverture : 24 mai 1915, la déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens par l'Empire Ottoman.

- **Thème 4 : La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens (11-13 heures)**

Chapitre 1. Un embrasement mondial et ses grandes étapes

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à présenter les phases et les formes de la guerre (terrestre, navale et aérienne).</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">– les motivations et les buts de guerre des belligérants ;– l'extension progressive du conflit et les grandes étapes de la guerre ;– l'échec de la guerre de mouvement et le passage à la guerre de position ;– l'implication des empires coloniaux britannique et français ;– la désintégration de l'empire russe.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">▪ Août - septembre 1914 – Tannenberg et la Marne.▪ 1915 – L'offensive des Dardanelles.▪ 1916 – La bataille de la Somme.▪ Mars 1918 – La dernière offensive allemande.

Chapitre 2. Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à souligner l'implication des sociétés, des économies, des sciences et des techniques dans une guerre longue.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">– les dimensions économique, industrielle et scientifique de la guerre ;– les conséquences à court et long termes de la mobilisation des civils, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société ;– le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de 1894-1896 et l'évolution du conflit mondial.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">▪ Marie Curie dans la guerre.▪ 24 mai 1915 – La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman.▪ Les grèves de l'année 1917.

Point de passage et d'ouverture : Le 24 mai 1915, les puissances de l'Entente condamnent publiquement les massacres des Arméniens en des termes nouveaux, évoquant pour la première fois des crimes « contre l'humanité et la civilisation »

L'idée qu'il existe des « lois de l'humanité », sans que celles-ci ne soient d'ailleurs définies — **la formulation proposée à l'origine par la Russie de « nouveaux crimes de la Turquie contre la chrétienté et la civilisation » est rejetée par les Français et les Britanniques qui ont peur de s'aliéner les populations musulmanes de leur empire colonial** — est bien présente depuis le XIX^e siècle. C'est toutefois la première fois que le terme de « crime » y est associé : le projet de sanctionner pénalement les responsables, en contradiction avec le principe traditionnel d'immunité des dirigeants, apparaît donc en filigrane.

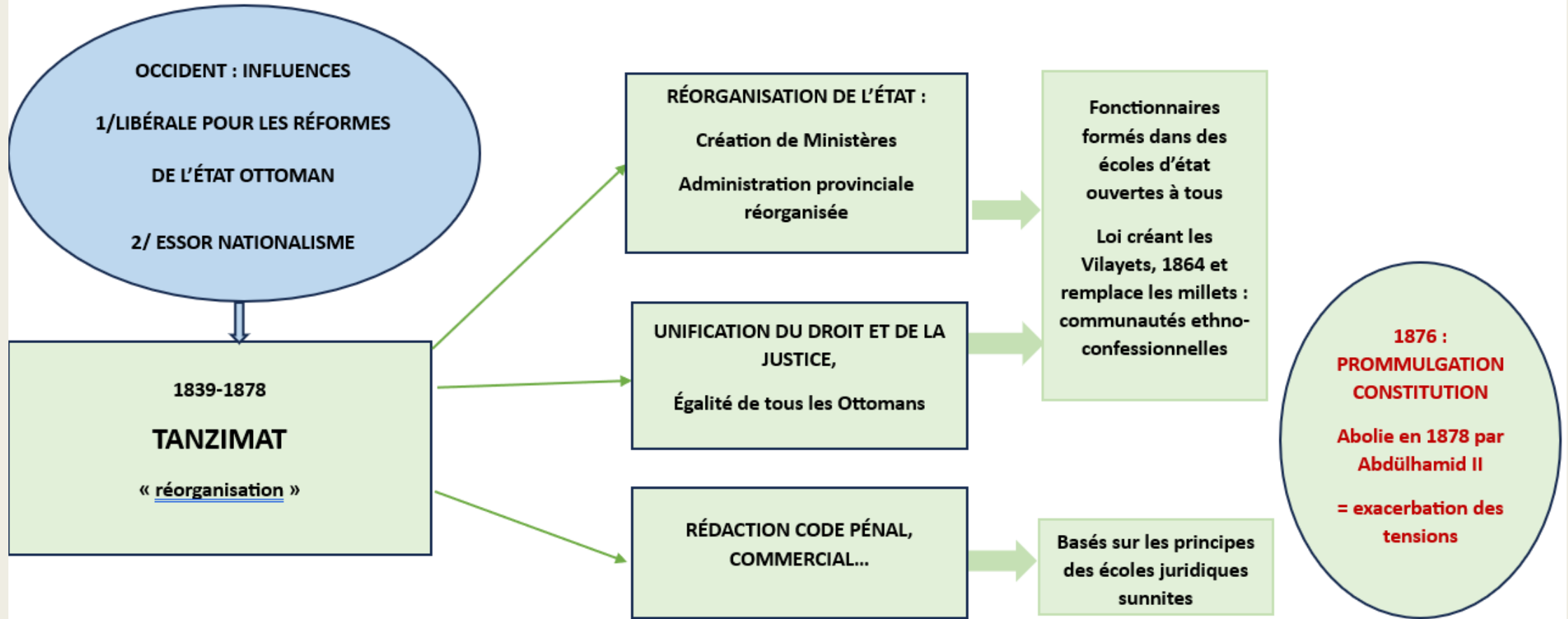
Source : Nicolas Lepoutre <https://orientxxi.info/magazine/1915-genocide-des-armeniens-l-entente-condamne-mais-ne-fait-rien,5847>

Ressources d'accompagnement en histoire

EDUSCOL

- Dans l'Empire ottoman musulman, la minorité arménienne de confession chrétienne vivant dans la moitié est du pays depuis des siècles (en Cilicie et dans le Caucase notamment, à la frontière entre les empires russe et ottoman) fait l'objet de premières persécutions entre 1894 et 1897. Dans un **contexte tendu de revendications nationalistes et d'égalité des droits avec les musulmans**, le sultan Abdulhamid II fait exécuter entre 200 000 et 300 000 Arméniens. Ces massacres et pillages suscitent l'indignation des puissances occidentales et des organisations humanitaires, comme le montre le discours de Jean Jaurès devant la Chambre des députés le 3 novembre 1896.
- **Quelques mois seulement après l'entrée en guerre de l'Empire ottoman, le gouvernement nationaliste turc (Comité Union et Progrès) élabore cette fois un programme de destruction totale de la population arménienne**, qui s'élève alors à deux millions d'individus, arguant de leur trop grande proximité avec la Russie. Le 24 avril 1915, plusieurs centaines de dirigeants politiques, de cadres économiques et d'intellectuels arméniens sont déportés en Anatolie puis sauvagement assassinés. C'est le point de départ du premier génocide en Europe.
- Au lendemain de la décision du Conseil des ministres turcs de déporter officiellement la population arménienne des vilayets orientaux d'Erzerum, Van et Bitlis (à l'est du pays) selon une politique dite « d'homogénéisation démographique », **la France, la Russie et le Royaume-Uni publient une déclaration. La Triple Entente y définit les « crimes contre l'humanité et la civilisation »** perpétrés à l'encontre des Arméniens de l'Empire ottoman et annonce que les gouvernements alliés « tiendront personnellement responsables des dits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres ». Malgré cette menace morale, le génocide se poursuit. Mehmet Talât Pacha, alors ministre de l'Intérieur, envoie ainsi aux gouverneurs des provinces l'ordre d'exterminer les Arméniens : « Sans égard pour les femmes, les enfants, les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens de l'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence » (25 septembre 1915). La première phase consiste en la déportation des populations arméniennes dans des camps de concentration. Beaucoup meurent en chemin, d'épuisement ou assassinés. Dans un second temps, les prisonniers sont tués dans les camps. Le bilan se situe entre 1,2 et 1,5 million d'Arméniens victimes des autorités ottomanes, auxquels il faut ajouter entre 500 000 et 700 000 Assyro-Chaldéens chrétiens.
- Il est donc important de faire comprendre aux élèves que le génocide des Arméniens s'inscrit dans **un vaste processus d'épuration ethnique qui a commencé à la fin du XIXe siècle**. Les moyens mis en œuvre et l'ampleur des massacres sont alors inédits. Mettre en avant la radicalisation nationaliste issue de la guerre est important. Il semble intéressant de croiser les regards sur ce génocide, aussi bien en s'appuyant sur des témoignages de rescapés que sur les directives officielles turques, pour bien en comprendre les rouages. On peut également faire appel aux opinions étrangères à travers la presse ou les correspondances diplomatiques. Par le biais de l'étude de la déclaration de la Triple Entente du 24 mai 1915, on peut faire réfléchir les élèves à la question de la responsabilité internationale face aux massacres et aux génocides.

Tensions intérieures : Pourquoi la Tanzimat provoque-t-elle des tensions dans la société Ottomane ?



→ Espoirs de reconnaissance d'un statut égal pour les minorités ; refus de cette égalité par les musulmans

Vilayets : équivalent d'un département ; **millet** : communautés ethno-confessionnelles avec à leur tête un représentant (patriarche, catholicos...). Statut de dhimmis des sujets

LA QUESTION D'ORIENT – Enjeux : détroits, routes vers les Indes, colonies, lieux saints, puissance

Guerre de Crimée 1853-1856

Expansionnisme russe vers l'Empire ottoman, Traité de Paris : pertes territoriales ottomanes ; fin « concert européen »

Guerre russo-ottomane 1877-1878

Panslavisme russe : désastre ottoman, pertes Balkans et Bulgarie

Royaume-Uni rejette le Traité de San Stefano considérant que la Russie prend trop d'importance dans les Détroits

Traité de Berlin convoqué par Bismarck, juin-juillet 1878 : Empire ottoman perd sa souveraineté dans les Balkans et concède l'égalité de traitement entre sujets chrétiens et musulmans

Les puissances justifient leurs annexions territoriales au dépend de l'Empire ottoman par l'appartenance religieuse et le principe des nationalités

Idées libérales promues par les Puissances (Royaume-Uni) : Nationalités, Tanzimat, Constitution (abolie en 1878)

Lente décomposition de l'Empire ottoman : pertes territoriales au profit des Puissances, pertes de souveraineté économique et politique

Article 61 du Traité de Berlin systématiquement rappelé :

« La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances qui en surveilleront l'application. »

La garantie de sécurité des Arméniens dépend de la Porte, sous la surveillance des 6 puissances contractantes (dont les intérêts divergent, ce qui explique leur incapacité à intervenir). Le patriarche arménien (ou catholicos, avec 2 évêques, réclamait un statut comme celui des chrétiens maronites au Mont Liban)

Forces centrifuges dans l'Empire ottoman : **montée nationalismes (grec, balkanique, arabe...) dont Arménien**

Oumma se redéfinit sur des critères d'appartenance religieuse sous le Califat d'Abdülhamid II

Des massacres de la dernière décennie du XIXe s. au génocide

- **Controverse** : les historiens ne sont pas d'accord pour faire des massacres de 1894-1995 un prélude au génocide (Sélim Deringil est contre **cette vision téléologique**),
- **Hamit Bozarslan** dans *L'Histoire*, 2015, n°408, parle de discrimination biologisée sous Abdülhmid « on parle déjà de différence de sang entre musulmans et Arméniens » p. 59. Il dit aussi « Il faut renoncer à l'idée que le génocide était programmé dès 1914 ».
- **Claire Mouradian** : « Le génocide est un processus. Il s'inscrit dans la continuité des massacres de masse de l'époque hamidienne (1894-1896), puis d'Adana (1909). Sur le temps court, il se déroule dans le contexte des défaites ottomanes dans les guerres balkaniques qui ont réduit l'empire à l'Anatolie, et surtout de la Grande Guerre. », *Mémorial de la Shoah*
- **Yves Ternon** : « J'ai disposé des archives du Vatican publiées par le père Ruysen et tout cela confirme les travaux des historiens israéliens **Benny Morris et Dror Zeevi** en ce qui concerne les faits. Mais eux les qualifient de génocide de trente ans débutant avec les massacres commis en 1894 par le sultan Abdülhamid. Or il s'agit en effet dans ce cas de massacres, mais il n'y a pas de volonté génocidaire. C'est la nuance que j'ai voulu apporter. Il s'agit d'une nuance terminologique mais je ne conteste pas leurs travaux»
 - *Note : Les massacres d'arméniens existent tout au long du XIXe s.*

	Problématique	Documents proposés	Eléments supplémentaires
Hachette , sous dir. M. Navarro, H. <u>Simmoneau</u>	Pourquoi le massacre des Arméniens est-il un génocide ?	Photo camp de déportés, déclaration du 24 mai 1915 des pays de l'Entente, point de vue d'un allemand en 1915 (vice-consul), carte des voies de déportation, « parole de l'historien » Yves Ternon expliquant le génocide en raison du nationalisme turc.	Chronologie en 4 dates (« Début du XXe s. : développement des nationalismes dans l'Empire ottoman », déf. <u>de génocide</u>)
Magnard , sous dir. J.-M. Vidal	Pourquoi les violences de masse contre les Arméniens constituent-elles un génocide et un crime contre l'humanité ?	Carte des étapes du génocide, loi provisoire de déportation du 24 avril 1915 (archive d'Ankara), déclaration du 24 mai 1915 des pays de l'Entente, photo de rescapés devant les restes d'Arméniens massacrés, témoignage de massacre de 1916.	Déf. <u>de crime contre l'humanité</u> , génocide, déportation
Belin <u>sous dir.</u> David Colon	Pourquoi le massacre des Arméniens par les Turcs en 1915 est-il un génocide ?	Déclaration du 24 mai 1915 des pays de l'Entente, carte de répartition des arméniens, des massacres, des voies de déportation, et de la ligne de front (Russie) Photographie de victimes de marches de la mort, extrait de Mémoires d'H. Morgenthau dénonçant « l'arrêt de mort de toute une race » ; témoignage d'une déportée arménienne.	Chronologie en 10 dates (1894, 1909, janv. 1915 : défaite de l'armée ottomane face aux russes à <u>Sarikamich</u> dans le Caucase, ...1920 : procès et condamnation de certains des auteurs du génocide) Introduction explicative : « ...Le concept de génocide, qui n'existe pas encore en 1915, s'applique à cette extermination préméditée et organisée du peuple arménien » 2 remarques : la réponse à <u>la pb</u> est incluse dans l'introduction ; la chronologie remontant à 1894 laisse penser que la préméditation date aussi de cette époque.

<p>Pb. : Quelles sont les sources de conflit entre les arméniens et le pouvoir ottoman au XIXe s. ?</p>	<p>Pb. : Pourquoi parle-t-on d'un génocide arménien dès avril 1915 ?</p>	<p>Pb. : Pourquoi la mémoire du génocide doit-elle être préservée ?</p>
<p>Capacités BO :</p> <p>Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux (Connaître et se Repérer, Contextualiser)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements <p>Méthodes :</p> <p>Révision : présenter des documents, identifier les intentions des locuteurs : prendre de la distance avec les documents en les confrontant pour les analyser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une carte mentale pour synthétiser une situation <p>NOTIONS :</p> <p>Empire multiethnique, nationalisme arménien, Empire, minorités nationales</p> <p>Doc : Carte et chronologie (manuel) + page 1</p> <p>Consignes : 1- Présenter les doc 1,2 ,3 (maison) ; relever les contradictions entre les documents 2- Faire une carte mentale en synthèse (travail de groupe)</p>	<p>Capacités BO :</p> <p>Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux (Connaître et se Repérer, Contextualiser)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre un événement ou une figure en perspective <p>S'appropriier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique (Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse critique d'un document <p>Méthodes évaluées : Présenter des documents, identifier les intentions des locuteurs : prendre de la distance avec les documents en les confrontant pour les analyser</p> <p>Etude critique de document</p> <p>NOTIONS :</p> <p>Génocide, nationalisme arménien, Empire, minorités nationales</p> <p>Doc. : 4, 5, 6 Etude critique de documents en autonomie</p> <p>Expliquer les caractéristiques du génocide arménien (méthodes, mode de transmission des ordres)</p>	<p>Capacités BO:</p> <p>Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines (Construire une argumentation <u>historique</u> ou géographique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rédiger un discours argumenté en veillant aux anachronismes, en respectant la situation historique donnée -Utiliser le lexique historique approprié -Travail oral <p>NOTIONS :</p> <p>Devoir de mémoire, négationnisme, nationalisme turc</p> <p>Doc. 7, 8 : rédiger une réponse argumentée au gouvernement turc début 1919 précisant le point de vue du Ministre des Affaires Etrangères, à la suite de la lecture de la missive envoyée par le président de la section de Sivas.</p> <p>Doc. 9 : Vous êtes un parlementaire représentant la communauté arménienne de votre circonscription et vous écrivez une lettre plaidant la reconnaissance du génocide arménien.</p>

D'un Empire multiethnique et multiconfessionnel à un gouvernement nationaliste et génocidaire

- ↳ **Activité 1 (travail préparatoire maison):** Après avoir présenté les documents, (nature, date, émetteur, destinataire, intention...)
- ↳ Relevez les contradictions entre le doc. 1 et le doc. 3. Comment les expliquez-vous ?
- ↳ Comment les documents 1,2 et 3 éclairent-ils les tensions entre les communautés musulmane, arménienne et chrétienne ?
- Correction au retour en classe – explication vocabulaire, tournures de phrases... (20 mn)
- ↳ **Activité 2 (Travail de groupe évalué, 30 mn) :**
- ↳ : Doc. 1, 2, 3 et vos connaissances : Vous ferez une carte mentale mettant en évidence les éléments/tensions perturbant l'équilibre de l'Empire ottoman.

gouvernement ottomans

- prétend traiter tout le monde à égalité.
- prétend avoir fait des réformes.
- prétend maintenir l'ordre.

ne publie pas les réformes aux arméniens

pensent avoir des privilèges

arméniens chrétiens

pensent être désavantagés

turcs / ottomans musulmans

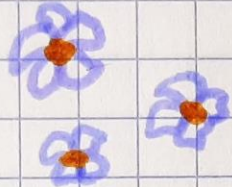
encourage la haine envers

= forces de l'ordre biaisées

rédifs

majanté modérée revendique des droits / égalité.

minorité radicale / extrémiste



liste

→ Elle divise :

- parti révolutionnaire
socialiste

= présent dans chaque ville par
un comité, proclame l'indépendance,
secourt le gouvernement turcs,
rebellion, à recourir à la violence

→
me

- partie avec la majorité

demande des réformes, prône la
liberté, les droits, l'égalité
entre musulmans et chrétiens

PUISSANCES : revendications territoriales et/ou influence

Nationalisme

arménien

(Idées libérales Europe)

Perturbations
exogènes

Empire ottoman en déclin (massacres)

Arméniens

(nation : même langue,
culture, histoire)

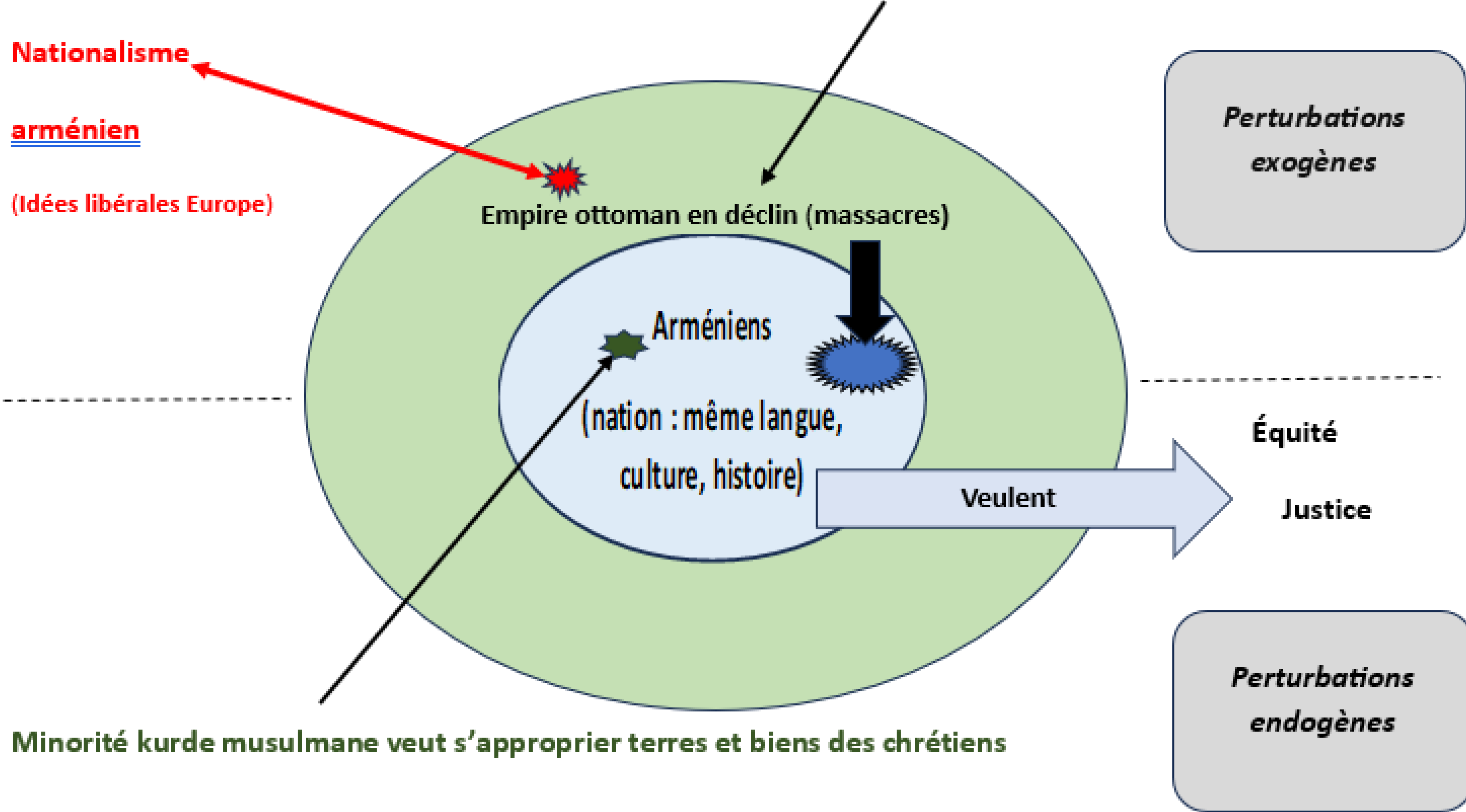
Veulent

Équité

Justice

Perturbations
endogènes

Minorité kurde musulmane veut s'approprier terres et biens des chrétiens



- le ministre de l'Intérieur de l'Empire Ottoman en personne l'affirme; « les Arméniens [...] qui viendraient à tomber entre nos mains doivent être éliminés par des mesures secrètes »; → le gouvernement Ottoman sait donc, très bien ce qu'il fait! → volonté de détruire la race Arménienne, extrémistes comme modernes.

- Mesures pas du tout secrètes, car les Etats Unis ont déjà au cours de « persécution d'Arméniens dans des proportions jamais atteintes »; les récits envoyés pour doit doivent de plus en plus maintenir l'ordre face aux Arméniens révolutionnaires ont en réalité tous les Arméniens qu'ils croisent! Et comme au 1^{er} tiers, ils ont totalement le « feu vert » du gouvernement Ottoman.

- Et leurs actions sont particulièrement violentes et atroces « arrestations arbitraires, [...] tortures, expulsions massives, [...] fréquents cas de viols, pillages et meurtres, [...] massacres ». → aucune justice, aucune pitié, génocide pur et simple!

car nous sommes bien dans une extermination intentionnelle et systématique de tout un peuple

II Pb. : Pourquoi parle-t-on d'un génocide arménien dès avril 1915?

Activité 3 : Étude de documents en autonomie (50 mn)

Le *Comité Union et Progrès*, arrivé au pouvoir à la suite d'une révolution, connaît des difficultés croissantes dans la guerre qui l'oppose aux Alliés en 1915. Le génocide des arméniens débute le 24 avril 1915.

Après avoir présenté les documents, en précisant pourquoi ils donnent une vision historique et crédible des faits, vous expliquerez à l'aide de citations précises les caractéristiques du génocide arménien.

Vous pourrez en préciser **1/les méthodes** et **2/le mode de transmission des ordres**.


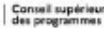
- **Déf. génocide** . *Géoconfluences* : (La rédaction) 2004, dernière modification en décembre 2023 Le terme de **génocide** a été créé en 1944 par le juriste **Raphaël Lemkin**. L'ONU en a donné une définition juridique dans la convention du 9 décembre 1948 pour la prévention de la répression du crime de génocide (art II) : il désigne les actes « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ».
- **Joël Kotek**, qui a travaillé sur le génocide des Herero et des Nama dans le Sud-Ouest africain allemand (actuelle Namibie) de 1904 à 1908, en donne une définition plus stricte. Selon lui, **cinq caractères sont requis pour qualifier l'entreprise génocidaire** : la désignation d'un groupe humain dont l'élimination est recherchée ; une idéologie, généralement un racisme teinté d'ethno-nationalisme ; la volonté d'éliminer totalement le groupe objet du génocide ; la décision, préméditée, d'engager cette action ; l'exécution de cette entreprise au nom de l'État.[...]

L'Histoire, février 2015, Annette Becker :

« l'Empire ottoman se voit en victime d'un encerclement par les puissances ennemies, les Russes au Nord, les Britanniques et secondairement les Français au sud et à l'est. **Si les Ottomans ont perdu la guerre, les Turcs l'ont finalement gagnée. Et cette victoire a été payée par les minorités chrétiennes considérées comme des ennemis de l'intérieur : les Arméniens**, sans doute 1,3 million de morts, et dans une moindre mesure, les Assyro-Chaldéens ou Syriaques qui, s'ils n'étaient pas au cœur du programme meurtrier, furent aussi massacrés quand l'occasion s'en présentait ».

Activité 3 : EMC/Histoire – Mémoire et reconnaissance du génocide arménien : 1 h

Pb. Pourquoi la mémoire du génocide doit-elle être préservée? Travail préparatoire à un oral de groupe

Projet de programme Enseignement moral et civique – 30 janvier 2024.		46
 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES</p> <p><i>Éléver Éveiller Établir</i></p>	 <p>Conseil supérieur des programmes</p>	
	<ul style="list-style-type: none">les questions mémorielles contribuent à une réflexion sur l'identité de la nation, constituant, tantôt le ferment de son unité, tantôt un champ d'affrontements idéologiques et politiques ;	Saisir les enjeux mémoriels à partir, par exemple, d'un personnage historique ou d'un lieu, d'un monument ou d'un événement (local si possible). Clarifier le sens des commémorations, discuter la notion de « devoir de mémoire ».

III- Construire une argumentation historique/ Activité 4 :

Activité 4 Sujet 1 : (groupe)

doc. 7, 8 et connaissances :
argumentation orale en groupe :

Vous rédigez une réponse argumentée au gouvernement turc début 1919 précisant le point de vue du *Ministère français des Affaires étrangères*, à la suite de la lecture de la missive envoyée par le président de la section de Sivas de la Ligue pour la défense des droits nationaux des provinces orientales.

Activité 4 Sujet 2 : (groupe)

doc. 9 et connaissances : argumentation orale en groupe :

Vous êtes un parlementaire français représentant ici la communauté arménienne de votre circonscription et vous écrivez une courte lettre argumentée plaidant la reconnaissance du génocide arménien par la France dans les années 1990.